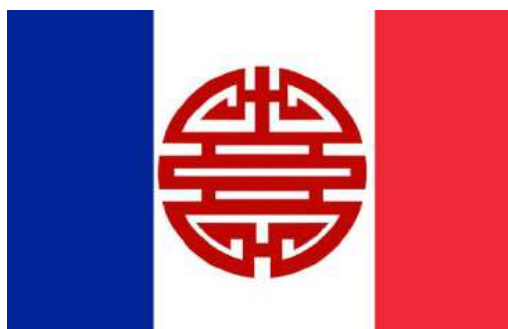


# Section internationale chinoise



## L'ADMISSION DES ELEVES

Elle est prononcée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie après les procédures suivantes :

- Réussite au test d'admission, pour les 6<sup>è</sup>, Ce test comporte deux épreuves : un écrit et un entretien oral.

En 6<sup>ème</sup>, des tests adaptés aux élèves pratiquants ou non pratiquants.

(Contactez le secrétariat du collège Jeanne d'Arc , pour demander la passation de ces tests, une convocation écrite vous sera envoyée.)

En 5<sup>ème</sup>, des tests pour des élèves pratiquants.

- pour une entrée en 6<sup>ème</sup> : une demande de dérogation (auprès du directeur de l'école élémentaire) en indiquant le motif suivant : « AUTRE – entrée en 6<sup>ème</sup> en section internationale chinoise au collège Jeanne d'Arc de Clermont-Ferrand »
- pour les élèves scolarisés à l'étranger, la validation de leur scolarité (sauf scolarisation en établissement français ou attestation du CNED).
- pour une entrée en cours de scolarité (5<sup>ème</sup>), retirez auprès de votre secrétariat un formulaire de demande de dérogation pour motif de demande de section internationale.